



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 10 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 27 mars 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Micheline MAYEUX donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Monsieur Dominique VASSEUR donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Madame Khadija LANNABI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande d'apurement de créances prescrites

Monsieur David GUIDÉ, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la Responsable du Service de Gestion Comptable de Lens sollicite, pour l'exercice 2025, l'apurement de créances prescrites, étant rappelé que ces créances dont le délai de prescription est expiré et la prescription est acquise, emportent pour le débiteur extinction de son obligation de payer. En conséquence, les créances prescrites deviennent une charge définitive pour la collectivité. Elles ne peuvent être apurées que par l'émission d'un mandat au compte 65888 « Autres charges diverses de gestion courante ».

Plusieurs créances étant prescrites sur le budget de la commune,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- De procéder sur le budget 2025 de la Commune à l'apurement de créances prescrites, concernant les titres 55/2017 et 88/2017 d'un montant total de 60,60 €,
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 en section de fonctionnement au chapitre 65/ article 65888,

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

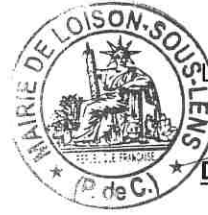
ID : 062-216205237-20250410-DEL2025_031-DE

S²LO

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 11 avril 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA